



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
Du Lundi 18 décembre 2017 à 20 heures 00
Salle des loisirs du Clos à Mazé-Milon

Compte-rendu sommaire

L'an deux mil dix-sept le dix-huit décembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des loisirs en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe POT.

Étaient présents : M. Éric PORCHER, Mme Martine TELLIER, M. Franck RAVAIN, Mme Nathalie PÉANT, MM. Guy ASQUIN, Francis CHAMPION, Vincent GABORIAU, Jean-François GOULU, Mme Marie-Odile LE CLAINCHE, M. Alain CHEROUVRIER, Mme Suzy BIRTEGUE, M. Bernard PAVIE, Mme Odile POLLEAU, M. Jean-Michel GUIET, M. Gilles DUBOIS, Mmes Isabelle FERNANDES-FERREIRA, Sophie GOUBEAULT, Delphine BARDIN, Sylvie COLAS, MM. Jérôme DOISNEAU, Lancelot DUQUESNOY, Mme Nadia RICHARD, Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD soit 24 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal étant composé de 35 membres.

Étaient absents excusés : Mmes Fabienne PARÉ-LEWIS, Carole BOURIGAULT, Lucienne DUPUY, M. Marc-Olivier FOURCHER.

Étaient absents : MM. Franck CHARPENTIER, Pascal BRÊCHE, Mme Sandrine BELANGÉ, MM. Nicolas THOMAS, Alain MORIN, Mme Myriam BIZET, M. Sébastien BOURDIN.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, a donné pouvoir de voter en son nom :

Mandant	Mandataire	26 votants
Lucienne DUPUY	Marie-Odile LECLAINCHE	
Fabienne PARÉ-LEWIS	Vincent GABORIAU	

Monsieur Christophe POT, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Le Conseil municipal désigne Mme Sylvie COLAS en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017 à l'unanimité.

Projets de délibérations de la séance :

D2017-125 - Communauté de Communes Baugeois Vallée – Transferts de compétence – approbation des tableaux de transferts de biens relevant du budget principal
D2017-126 - Communauté de Communes Baugeois Vallée – Statuts : modification statutaire n°20
D2017-127 - Patrimoine – Eclairage public – Travaux supplémentaires rue principale et sur le mail – versement d'un fonds de concours
D2017-128 - Ressources humaines – Animation : création d'un poste pour un besoin occasionnel
D2017-129 - Ressources humaines – Archivage : recours aux services des archives départementales et création d'un emploi temporaire
D2017-130 - Ressources humaines – Espaces jeunesse : vacation pour des intervenants
D2017-131 - Ressources humaines – Agents municipaux : modification du tableau des effectifs.
D2017-132 - Sport – associations sportives – Subventions : participation communale aux frais de déplacement aux championnats nationaux
D2017-133 - Finances – Budget principal : Décision modificative n°6
D2017-133 Bis - Finances - Budgets 2018 - Autorisation de réaliser des dépenses d'investissement avant le vote du budget

2/ marchés publics : Conventions avec un volet financier

Marchés :

N°	Date	Tiers	Objet	Compte	Mt TTC
98	25/10/2017	DURAND LUC	TRAVAUX AMENAGEMENT TROTTOIRS RUE DE VERDUN -AVENANT N°1	204132	17 405,64 €
99	25/10/2017	VBM	PORTE METALLIQUE VESTIAIRES STADE VALINIERES	21318	1 825,08 €
100	03/11/2017	COLAS ANGERS	TRAVAUX RUE DAVID D'ANGERS MILON - AVENANT N° 1	204132	1 305,74 €
101	07/11/2017	HELIOS ATLANTIQ	MARQUAGES AU SOL RUE DE VERDUN	204132	4 276,17 €
102	14/11/2017	STGS	DEPLACEMENT POTEAU INCENDIE TRAVAUX RUE PRINCIPALE	2315	1 008,00 €
103	21/11/2017	DELTA BUREAU	FAUTEUIL DE BUREAU MAIRIE	2184	374,40 €
104	27/11/2017	NATHAN	JEU ECOLE MATERNELLE	2188	114,75 €
105	01/12/2017	DEMCO	ARMOIRE ACCUEIL PERISCOLAIRE MAISON DE L'ENFANCE	2184	340,74 €

Projets de délibérations :

D2017-125 - Communauté de Communes Baugeois Vallée – Transferts de compétence – approbation des tableaux de transferts de biens relevant du budget principal
Rapporteur : Christophe POT

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-25-1,

Vu le rapport de la CLECT en date du 25 septembre 2017,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 9 novembre 2017,

Vu l'exposé de monsieur le maire,

Considérant qu'il convient de procéder aux transferts des biens entre collectivités au vu de la répartition des compétences effective au 1^{er} janvier 2017,

DÉLIBÈRE

A l'unanimité

Article 1 : approuve les tableaux de transferts de biens relevant du budget principal entre la communauté de communes et ses communes membres.

Article 2 : mandate le maire aux fins d'exécution de la présente délibération.

D2017-126 - Communauté de Communes Baugeois Vallée – Statuts : modification statutaire n°20

Rapporteur : Christophe POT

Le conseil municipal,

Vu la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014,

Vu l'article L.5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 213-12, L.221-7, du Code de l'Environnement,

Vu les articles L.151-36 à L.151-40 du Code Rural et de la Pêche Maritime

Vu le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 9 novembre 2017,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

DÉLIBÈRE

A l'unanimité

Article 1 : décide d'ajouter aux compétences facultatives de la communauté de communes Baugeois Vallée :

« L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique. »

D2017-127 - Patrimoine – Eclairage public – Travaux supplémentaires rue principale et sur le mail – Versement d'un fonds de concours
Rapporteur : Guy ASQUIN

Le conseil municipal,

Vu l'article L.5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 26 avril 2016 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Vu l'exposé de monsieur le maire,

DÉLIBÈRE

A l'unanimité

Article 1 : décide de verser un fonds de concours de 75 % d'un montant de 5 434,12€ au profit du SIEMML pour l'opération suivante :

- Travaux supplémentaires sur l'extension éclairage public rue principale et mail dont le coût s'élève à 7 245.49 €.

Article 2 : indique que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2018.

Article 3 : Charge le Maire de l'exécution de la présente délibération.

D2017-128- Ressources humaines –Animation : création d'un poste pour un besoin occasionnel

Rapporteur : Vincent GABORIAU

Le conseil municipal,

Vu les dispositions de la loi n°84-53, et notamment son article 3, alinéas 1 et 2,

Vu l'exposé de Monsieur Gaboriau,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité de service sur le déroulement du conseil des jeunes,

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, de créer un emploi contractuel du 1^{er} janvier 2018 au 30 août 2018 au titre d'un besoin occasionnel,

DÉLIBÈRE

A l'unanimité

Article 1 : décide de créer un emploi pour besoin occasionnel au service accueil périscolaire de Mazé-Milon, aux caractéristiques suivantes :

- Cadre d'emploi des animateurs territoriaux,
- Fonction : animateur,
- Durée et dates du contrat : du 1^{er} janvier au 30 août 2018,
- Niveau de recrutement : équivalent au grade d'animateur territorial,
- Durée de travail :
 - 1/35^{ème}.

- Mode de rémunération : basé sur un indice de traitement de la fonction publique, en l'occurrence le premier échelon de l'échelle d'animateur territorial.

Article 2 : charge le Maire de signer le contrat à durée déterminée à intervenir.

D2017-129- Ressources humaines – Archivage : recours aux services des archives départementales et création d'un emploi temporaire

Rapporteur : Vincent GABORIAU

Le conseil municipal,

Vu les dispositions de la loi n°84-53, et notamment son article 3, alinéas 1 et 2,

Vu l'exposé de Monsieur Gaboriau,

Vu le compte-rendu des archives départementales,

Considérant la nécessité d'une intervention d'un archiviste pour la clôture des inventaires des communes de Mazé et de Fontaine Milon et l'ouverture de l'inventaire de la commune de Mazé-Milon,

DÉLIBÈRE

A l'unanimité

Article 1 : décide de créer un emploi pour besoin occasionnel au service administratif de Mazé-Milon, aux caractéristiques suivantes :

- Cadre d'emploi des attachés territoriaux de conservation du patrimoine.
- Fonction : archivistes.
- Durée et dates du contrat : sur l'année 2018 ou 2019, pour une durée de 4 à 6 mois.
- Niveau de recrutement : équivalent au grade d'attaché de conservation du patrimoine.
- Durée de travail :
 - 36/35^{ème}.
- Mode de rémunération : basé sur un indice de traitement de la fonction publique, en l'occurrence le premier échelon de l'échelle d'attaché de conservation du patrimoine.

Article 2 : charge le Maire de signer le contrat à durée déterminée à intervenir.

D2017-130 - Ressources humaines – Espaces jeunesse : vacation pour des intervenants

Rapporteur : Vincent GABORIAU

Le conseil municipal :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 prévoit un ensemble de dispositions applicables à ces agents non titulaires, en précisant dans son article 1er que ces dispositions ne s'appliquent pas « aux agents engagés pour un acte déterminé »,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget communal de l'exercice en cours,

Vu l'exposé de Monsieur Gaboriau,

Considérant que la commune peut être amenée à faire appel à des personnes chargées d'assurer des prestations d'animation sur l'espace jeunesse, que ces interventions présentent un caractère ponctuel, discontinu, sans aucune régularité,

Considérant que l'intervention sera précédée de l'envoi d'une lettre de mission,

Considérant qu'il revient au conseil municipal de délibérer sur le montant de la vacation,

DÉLIBÈRE :

A l'unanimité

Article 1 : autorise Monsieur le maire à recruter un vacataire pour une durée de 6h30.

Article 2 : fixe la rémunération de la vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 9.76 €.

Article 3 : charge le Maire de signer tous les actes afférents à cette décision.

D2017-131- Ressources humaines – Agents municipaux : modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Vincent GABORIAU

Le conseil municipal,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34,

Vu la liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe établie par le Centre de Gestion de Sarthe,

Vu la demande de l'agent demandant sa nomination au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe,

Vu l'exposé de Monsieur Gaboriau,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

DELIBÈRE

A l'unanimité

Article 1 : Modifie les taux d'emploi des postes statutaires indiqués ci-dessous et modifie en conséquence le tableau des emplois, avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2018 :

Filière culturelle		
Grade correspondant	Nombre de postes	Nouveau taux d'emploi
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	35 / 35 ^{ème}

D2017-132- Sport – associations sportives – Subventions : participation communale aux frais de déplacement aux championnats nationaux
Rapporteur : JF. GOULU

Le conseil municipal,

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération D2009-13 en date du 9 mars 2009, portant à 50 % le taux de participation de la commune aux frais de déplacement de sportifs à des championnats nationaux, avec un plafond fixé à 450 €,

Vu la demande de l'association la JA MAZE gymnastique masculine pour participation aux frais de déplacement à des championnats de France, entraînant une participation communale de 435 €.

Vu l'exposé de M. GOULU,

DÉLIBÈRE

A l'unanimité

Article 1 : vote la subvention suivante :

- 435 € au profit de la JA MAZE gymnastique masculine.

Article 2 : mandate le maire aux fins d'exécution de la présente délibération.

D2017-133 - Finances – Budget principal : Décision modificative n°6

Rapporteur : Vincent GABORIAU

Le conseil municipal,

Vu le budget communal et les décisions modificatives 2017,

Vu l'exposé de Monsieur Gaboriau,

DÉLIBÈRE

A l'unanimité

Article 1: Vote la décision modificative n°6 suivante :

Section	Sens	Article	Bénéficiaire/ objet	Fonction	Crédit au budget	DM n°6	Nouveau crédit
Investissement							
Dépenses							
I	D	1332 – Fonds affectés à un équipement transférable - amendes de police		8	0.00 €	9 500.00 €	9 500.00 €
Recettes							
I	R	1342– Fonds affectés à un équipement non transférable - amendes de police		8	0.00 €	9 500.00 €	9 500.00 €

Article 2 : Mandate le Maire aux fins d'exécution de la présente délibération.

D2017-136 – Finances - Budgets 2018 - Autorisation de réaliser des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Rapporteur : Vincent Gaboriau

Projet de Délibération :

Le conseil municipal :

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les budgets et décisions modificatives,

Vu les crédits prévisionnels ouverts en section d'investissement,

DELIBERE :

Article 1 : DECIDE de l'ouverture des crédits 2018 suivante pour le budget principal :

Chapitre		Crédits ouverts exercice 2017	Ouverture crédits 2018 (25%)
20		43 060.00 €	10 765.00 €
204		321 050.00 €	80 260.00 €
21		570 830.00 €	142 700.00 €
23		opérations d'équipement	
120	Requalification de la rue Principale	1 092 500.00 €	273 120.00 €
127	rénovation du groupe scolaire	345 000.00 €	86 250.00 €
132	programme voirie	12 300.00 €	3 070.00 €
135	Couverture salle François Cévert	15 000.00 €	3 750.00 €
136	Extension salle Lino Ventura	3 250.00 €	810.00 €
45811 opération pour compte de tiers (réseau assainissement chemin angevin)		59 600.00 €	14 900.00 €

Article 2 : AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette décision.

Affiché en application des dispositions des articles L 2121-25 et R 2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Affiché le 20 décembre 2017
Pour une durée de 2 mois.

Fait à Mazé-Milon, le 20 décembre 2017

Le Maire,

Christophe POT



Le Maire,

Christophe POT.

